

Voici mes observations concernant la déclinaison du PLUi-HM pour la **commune de Mathieu** qui a maintenant atteint une taille maximale en termes de population compatible avec le maintien de la qualité de vie, les équipements et services proposés.

En effet, sa population a déjà plus que doublé entre deux recensements séparés de 30 ans, passant de 1 100 habitants en 1975 à 2 331 en 2023.

Le projet porté par la municipalité actuelle de **ZAC de la Gare** est inadapté :

- par sa quantité excessive de 225 logements
 - parce que la déclinaison du PLUi-HM ne prévoit l'installation que de 82 logements sur Mathieu, ce qui est un maximum raisonnable.
 - étant donné la taille de la commune,
 - compte tenu des difficultés de circulation et de stationnement près des commerces qui ne manqueraient pas de rendre insupportable le centre de Mathieu qui est inadapté à l'afflux de véhicules auquel il faudrait s'attendre.
- par sa localisation le long de la route à quatre voies RD 7 qui s'étend de la Bijude au rond-point de Douvres-la-Délivrande et dont le trafic moyen journalier annuel de quinze mille véhicules par jour, est générateur de bruits considérables et de particules fines toxiques dont la butte anti-bruit prévue n'empêchera pas la diffusion, ce qui obèrera la santé des habitants.
- parce que la circulation sur cet axe augmente déjà très régulièrement et va s'amplifier notablement au vu du nombre de lotissements qui se construisent entre Mathieu et la mer.
- parce qu'il excentre le coeur de bourg réaménagé au début des années 2000.
- parce qu'il compromet le patrimoine architectural qui mérite d'être préservé.

Le projet d'aménagement du **secteur de Laurélie** ne prévoit que la création de 3 logements de huit mille mètres carrés

- ce qui ne permet pas de répondre aux objectifs de densification fixés par le PLUi-HM,
- alors qu'un immeuble de taille raisonnable, du type de ceux existant à la résidence Laurélie, répondrait aux besoins.
- L'aménagement raisonné de Mathieu nécessiterait en effet la construction d'appartements, nombre de personnes vieillissantes cherchant à quitter leurs maisons devenues trop grandes pour vivre en appartement mais en restant dans la même commune où sont leurs attaches. Leurs maisons pourraient être rachetées par des familles avec des enfants, permettant ainsi la densification souhaitée.

Le projet d'installation d'un immeuble sur le **site de l'ancienne pharmacie** est inadapté

- car son installation perturberait l'architecture traditionnelle de Mathieu,
- elle nuirait à l'environnement du Manoir Saint-Jean que l'on se doit de préserver
- et se ferait sur un terrain trop exigu alors que celui du secteur de l'Aurélié conviendrait parfaitement.

François DUPONT
2 rue Mellifère
14920 MATHIEU
 06 62 11 70 58
frandup@me.com